

# ***DEUXIEME PARTIE***

## **Préparation & Présentation des Etats financiers**

# 1<sup>ère</sup> LECON : CONSIDERATIONS DE BASE POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les dispositions régissant la présentation des états financiers sont consignées dans la première partie de la norme comptable générale.

Ces dispositions comportent une série de préconisations régissant l'élaboration et la présentation des états financiers.

## Section 1 : Flexibilité du modèle proposé

La norme générale propose des modèles de présentation des états financiers, ces modèles peuvent faire l'objet d'adaptations ou de modifications :

- § 2 « Ces modèles offrent également des possibilités de flexibilité en reconnaissant à l'entreprise le droit de procéder aux ajouts et combinaisons de postes qui sont jugés augmenter la pertinence des informations ».
- § 21 « Les formats annexés à cette partie de la norme sont fournis à titre de modèle. Des rubriques et postes supplémentaires doivent y être ajoutés dès qu'une norme le requiert ou quand un tel ajout est nécessaire pour présenter fidèlement l'aspect que l'état financier concerné est censé représenter ».
- § 40 « Le modèle de présentation du bilan figure à l'annexe 1, chaque entreprise adapte ce modèle en fonction de ses activités et de ses opérations tout en tenant compte des principes généralement admis ».

## Section 2 : Analyse des considérations préconisées

### ☛ Base des considérations

- Renforcement des caractéristiques qualitatives
- Mieux répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

### ☛ Nature des considérations

- **Agrégation** : des montants et totaux dont l'étendue dépend de l'importance significative et de l'équilibre avantage / coût ⇒ Les éléments des états financiers doivent être suffisamment condensés pour ne renseigner que sur l'essentiel.
- **Classification** : Par nature ou par destination ; regroupement en composantes homogènes ayant des caractéristiques communes, tels que le même degré de permanence ou de récurrence.
- **Structure** : La meilleure structure est celle qui assure aux postes présentés la pertinence nécessaire à l'évaluation de la situation financière, la performance et la conduite financière de l'entreprise.
- **Articulation** : Les états financiers sont en interrelation puisqu'ils reflètent différents aspects des mêmes transactions ou des mêmes événements affectant l'entreprise.

### ☛ Autres considérations

- 1- Divulgarion des principes comptables généralement admis : Ces principes englobent les concepts fondamentaux (caractéristiques qualitatives, hypothèses sous-jacentes et conventions) ainsi que les règles, méthodes et procédés définis par les normes. Il ne s'agit pas d'énumérer tous ces principes. Il y a lieu de déclarer leur adoption et leur bonne application, ou le cas échéant, les dérogations et/ou changements et leur incidence éventuelle.
- 2- Bonne information : elle peut être assurée par le biais des notes aux états financiers

Toutefois un traitement erroné d'un poste des états financiers ne peut en aucun cas être rectifié par une mention dans les notes ; Aussi l'équilibre avantage/coût est à prendre en considération pour le choix des notes

- 3- Compensation : Interdite ; sauf autorisation prévue dans les normes.

### Section 3 : Dispositions communes à l'ensemble des états financiers

Les dispositions communes regroupent toutes les règles de forme prévues par la norme.

**D1** : Les états financiers sont souvent publiés avec d'autres informations, la distinction des états financiers des autres informations, notamment au niveau du rapport annuel, de l'entreprise doit être claire, concise et sans équivoque.

**D2** : Les états financiers doivent obligatoirement comporter les mentions suivantes sur chacune des pages publiées :

- La dénomination ou raison sociale de l'entreprise
- La date d'arrêté et la période couverte par les états financiers
- L'unité monétaire dans laquelle, les chiffres sont exprimés (l'arrondi en dinar, centaines de dinars ou milliers de dinars est possible, sans faire perdre à l'information son aspect significatif)
- La mention « consolidé » doit être indiquée si les états financiers se rapportent à un groupe d'entreprises.

**D3** : Les états financiers doivent être présentés de manière comparative, en reproduisant les chiffres de l'exercice précédent

**D4** : Les comptes d'importance secondaire doivent être incorporés aux postes dont la nature s'en rapproche le plus, ➡ Tous les postes significatifs doivent obligatoirement être présentés de manière distincte dans les états financiers, par exemple :

#### Au niveau de l'actif courant

- Stocks
- Clients et comptes rattachés
- Autres actifs courants

- Créances sur le personnel
- Créances sur l'Etat
- Débiteurs divers
- Autres actifs                      →                      Pour tous les autres postes non significatifs

**D5** : Des rubriques ou des postes supplémentaires peuvent être ajoutés, d'autres peuvent être regroupés, condensés ou supprimés, lorsque l'ajout est prévu par une autre norme, et dans tous les cas lorsque les caractéristiques qualitatives ne sont pas altérées.

**D6** : Les compensations ne sont pas permises à moins qu'elles soient autorisées par une norme.

**D7** : Les notes explicatives auxquelles les états financiers se réfèrent en font partie intégrante.

## 2<sup>ème</sup> LECON : LE BILAN

**L**e cadre conceptuel définit le bilan comme étant une représentation, à une date donnée, de la situation financière de l'entreprise sous forme d'actifs et de passifs et de capitaux propres. L'actif et le passif sont regroupés ou divisés d'après le degré d'incertitude relatif au montant et au moment de la réalisation ou de la liquidation éventuelle.

Le bilan constitue une source importante d'information sur la situation financière de l'entreprise et sur sa liquidité ; deux éléments fondamentaux pour l'appréciation de la viabilité de l'entreprise.

En plus, le bilan permet l'appréciation de la rentabilité de l'entreprise, à travers l'analyse qui pourrait être menée de la relation entre le bénéfice net et le total de l'actif ou le total des capitaux propres. En effet, les investisseurs peuvent déterminer le taux de rendement sur les capitaux investis. De plus, en comparant certains postes du bilan et de l'état de résultat, les utilisateurs peuvent mesurer l'efficacité avec laquelle l'entreprise gère ses ressources.

Les trois composantes du bilan sont : les actifs, les passifs et les capitaux propres.

☞ L'actif représente les ressources économiques sur lesquelles l'entité exerce un contrôle par suite d'opérations ou de faits passés, et qui sont susceptibles de lui procurer des avantages économiques futurs.

☞ Le passif représente des obligations qui incombent à l'entité par suite d'opérations ou de faits passés, et dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'éléments d'actif, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques.

☞ Les capitaux propres représentent le droit de propriété sur l'actif de l'entité, après déduction du passif.

Tous les postes du bilan sont regroupés dans ces trois grandes catégories qui composent l'équation comptable fondamentale. Chacune de ces catégories est ensuite subdivisée afin d'accroître le contenu informatif du bilan. En règle générale, le classement des postes du bilan est fonction de la destination des ressources et des obligations de l'entreprise, du degré de liquidité de ses ressources, du degré d'exigibilité des dettes et de l'intention de la direction eu égard à leur utilisation ou règlement.

Ainsi, les éléments d'actif qui diffèrent par leur destination doivent être présentés distinctement. A titre d'exemple les stocks de marchandises génèrent des rentrées de fonds à la suite de la vente des biens tandis que les bâtiments et les équipements génèrent des rentrées de fonds du fait qu'ils sont utilisés dans le cours normal de l'exploitation → Ces deux éléments, de destination différente, doivent être présentés séparément au bilan.

## **Section 1 : Classement des éléments du bilan**

Le classement des éléments du bilan se fait en se basant sur une distinction entre « COURANTS » & « NON COURANTS ».

Ce critère de classement se base sur deux notions fondamentales :

☞ Les fonctions (ou catégories d'opérations de l'entreprise)

Une distinction est faite entre les opérations d'investissement et les opérations liées à l'exploitation.

Les opérations d'investissement portent sur les éléments incorporels, les éléments corporels, financiers, préliminaires et les charges à répartir.

En sont donc exclus tous les éléments liés à l'exploitation indépendamment de la date de réalisation.

Les opérations liées à l'exploitation sont celles réalisées par l'entreprise pour exercer l'activité dans laquelle elle s'est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées et assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

☞ Les échéances

C'est le délai de détention (s'il s'agit d'un actif) ou d'exigibilité (s'il s'agit de passif).

### **\* Pour les actifs**

Pour les éléments d'actif ce critère s'applique aux éléments détenus à des fins de placement ou d'investissement, ce qui signifie que l'actif est rattaché à la fonction

### **\* Pour les placements**

➔ S'ils sont à long terme (réalisation sur une période supérieure à 12 mois) ⇒ ACTIFS NON COURANTS

➔ S'ils sont détenus pour des fins de placement sur des courtes périodes, et qu'il est attendu qu'ils soient réalisés sur une période ≤ 12mois ⇒ ACTIFS COURANTS

### **\* Pour les autres actifs**

Ils sont classés « COURANTS » lorsqu'ils :

***font partie des activités d'exploitation  
et  
il est attendu qu'ils soient consommés ou réalisés dans le cycle normal d'exploitation de l'entreprise  
ou  
qu'ils sont obtenus principalement à des fins de placements ou pour une courte période et qu'ils soient  
réalisés dans les 12 mois***

Sont classés comme tels :

Les stocks, même si leur durée de réalisation est supérieure à 12 mois

Les créances d'exploitation même si le délai de leur recouvrement dépasse l'année

Les créances sur l'Etat, le personnel et les autres débiteurs divers

Les échéances à moins d'un an des prêts et créances à long terme

### \* Pour les passifs

Passif courant : s'il est attendu :

- ② qu'il soit réglé en utilisant la trésorerie provenant des actifs courants
- ② qu'il doit être payé dans les 12 mois qui suivent la date de clôture (c'est à dire une exigibilité inférieure à 12 mois).

⇒ Une dette envers un fournisseur d'exploitation est classée en passif courant même si elle sera réglée sur un délai supérieur à 12 mois ; il en est de même pour les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations à moins d'un an et l'Etat.

Sont également considérés comme passifs courants :

- ✓ La partie à moins d'un an des emprunts à long terme ;
- ✓ Les découverts bancaires ;
- ✓ Les dividendes à payer ;
- ✓ L'impôt sur les bénéficiaires.

Passifs non courants :

Sont considérés comme tels toutes les obligations qui ont été exclues du passif courant et notamment les emprunts qui fournissent le financement du fonds de roulement sur une base à long terme et qui ne doivent pas être réglés dans les douze mois (ou sur le cycle d'exploitation courant s'il est plus long)

Il s'agit par exemple :

- ✓ des fournisseurs d'immobilisations à plus d'un an ;
- ✓ des provisions pour risques et charges ;
- ✓ des cautionnements reçus à plus d'un an ;
- ✓ Les obligations refinancées qui doivent être réglées dans les 12 mois à compter de la date de clôture, lorsque (conditions cumulatives) :
  - 1° Le terme initial de l'obligation était à l'origine supérieur à 12 mois ;
  - 2° L'entreprise a l'intention de refinancer l'obligation sur une base à long terme, et
  - 3° Cette intention est matérialisée par un accord de refinancement ou de rééchelonnement de paiement intervenant avant l'approbation des états financiers.

## Section 2 : Les actifs non courants

Ils comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations financières et les charges reportées.

### 2.1 - Les immobilisations

Toutes les entreprises possèdent, dans des proportions différentes de l'actif total, des immobilisations. Comme tous les autres éléments d'actif, les immobilisations possèdent les trois caractéristiques suivantes :

- ① Elles procurent des avantages économiques futurs à l'entreprise ;
- ② Ces avantages sont sous le contrôle de l'entreprise ;
- ③ Ces avantages découlent d'opérations d'acquisition qui ont eu lieu.

D'autres caractéristiques peuvent être citées et qui mettent en exergue les critères distinctifs des immobilisations. Ces critères sont les suivants :

- ① Elles sont destinées soit à être utilisées pour la production de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, soit à être données en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations.
- ② Elles ont été acquises, construites, développées ou mises en valeur en vue d'être utilisées de façon durable.

③Elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

Il convient de rappeler que le coût des immobilisations est constitué des éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les frais d'installation ;
- Les frais juridiques ;
- Les frais de transport ;
- Les frais d'assurance- transport ;
- Les droits de douanes et toutes les taxes ou fractions de taxes non récupérables par l'entreprise ;
- Les frais de courtages et les commissions ;
- Les frais d'essai et de préparation ;
- Les frais de conception ;
- Les honoraires d'architectes et d'ingénieurs.

#### ■ *Regroupement des comptes à présenter au bilan*

Les comptes d'immobilisations, tels qu'ils figurent dans la balance de clôture doivent faire l'objet d'un regroupement permettant la présentation des rubriques du bilan.

Ce regroupement peut être opéré de la manière suivante :

#### Immobilisations incorporelles

- 211 Investissements de recherche et de développement ;
- 212 Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés et valeurs similaires ;
- 213 Logiciels ;
- 214 Fonds commercial ;
- 216 Droit au bail ;
- 218 Autres immobilisations incorporelles.

#### Immobilisations corporelles

- 221 Terrains ;
- 222 Constructions (y compris les installations générales, les agencements et aménagements des constructions, ainsi que les ouvrages d'infrastructure et les constructions sur sol d'autrui) ;
- 223 Installations techniques, matériel et outillage industriels ; incluant :
  - Les installations techniques spécialisées ;
  - Les installations à caractère spécifique ;
  - Le matériel industriel ;
  - L'outillage industriel ;
  - Les agencements et aménagements du matériel et outillage industriels.
- 224 Matériel de transport ;
- 228 Autres immobilisations corporelles ; incluant :
  - Les installations générales, les agencements et les aménagements divers ;
  - Les équipements de bureau :
    - ◆ Matériel informatique ;
    - ◆ Mobilier et matériel de bureau ;

- ◆ Machines de photocopies et de reproduction, fax, etc.
- Les emballages récupérables identifiables.

*Le modèle du bilan présenté par la norme générale ne retient pas la rubrique des immobilisations en cours. Dans l'esprit de cette norme, ces immobilisations non achevées doivent être rattachées selon leur nature aux autres rubriques, tout en fournissant les détails nécessaires au niveau des notes aux états financiers.*

Ces préconisations méritent d'être retenues lorsque les soldes des comptes d'immobilisations en cours ne sont pas très importants et ne sont pas de nature à entacher la signification des autres postes d'immobilisations (achevées). A défaut, il convient de faire apparaître distinctement les immobilisations en cours sous une rubrique appropriée.

Par ailleurs, il convient de signaler :

☒ Qu'un tableau de passage et de regroupement doit être établi permettant la présentation condensée des différentes rubriques du bilan et du tableau des immobilisations et des amortissements.

☒ Qu'il y a lieu de garder des traces d'une année à une autre, dans le cas où le travail n'est pas informatisé, des tableaux et des supports utilisés afin d'assurer le passage de la balance au bilan, de manière cohérente, harmonieuse et surtout homogène d'un exercice à un autre.

☒ Qu'il est important de s'assurer de manière parfaite de la cohérence entre les montants portés au bilan, ceux figurant dans les notes aux états financiers et les différentes rubriques du tableau des immobilisations et des amortissements.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent tous les placements à long terme, nous y trouvons :

- 251 & 261 Les titres de participation et immobilisés (nets de parties non libérées) ;
- 256 Autres formes de participation (certificats d'investissement, actions sans droit de vote) ;
- 257 & 258 Créances rattachées à des participations ou à des sociétés en participation ;
- 264 Prêts (y compris prêts participatifs, prêts aux associés, au personnel, etc. ) ;
- 265 Dépôts et cautionnements versés ;
- 266 Autres créances immobilisées.

#### ☛ *A préciser ce qui suit :*

☞ Les immobilisations financières englobent généralement des placements à long terme qui sont des placements en obligations et des placements en actions. Lorsque les obligations sont achetées à une date autre que la date d'encaissement des intérêts, le prix payé comprend les intérêts courus depuis la dernière date d'encaissement des intérêts. Cette fraction d'intérêts n'est pas incluse dans le coût d'acquisition des titres.

☞ La détention de placements en actions confère parfois au détenteur la possibilité d'exercer une influence notable ou un contrôle sur la société émettrice. Si la société participante détient un faible pourcentage des actions donnant droit au vote de la société émettrice, on considère généralement qu'elle ne peut exercer une influence notable. Le placement est alors comptabilisé à son coût d'acquisition, au compte « titres immobilisés ». Si la société participante détient une part significative des actions donnant droit au vote de la société émettrice, elle peut généralement exercer une influence notable sur la société émettrice même si elle n'en a pas le contrôle. Un tel placement est comptabilisé à

la valeur de consolidation au compte « titres de participation ».

## 2.2- Les Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent les charges reportées et les écarts de conversion.

Les charges reportées représentent des ressources déjà sacrifiées par l'entreprise et qui procureront des avantages futurs à l'entreprise. Contrairement aux charges payées d'avance, les charges reportées font partie des actifs non courants. Nous y trouvons notamment :

- Les frais d'émission et les primes de remboursement des emprunts ;
- Les frais préliminaires ;
- Les charges à répartir.

Ces postes figurent au bilan directement pour leur montant net de résorption.

Il convient de rappeler les règles suivantes :

- ◆ Les frais préliminaires doivent être résorbés le plus rapidement possible, et en tout état de cause sur une durée maximale de 3 ans à compter de la date d'entrée en exploitation, tout en tenant compte de la contrainte prévue au § 23 de la N.C 10 qui précise que la durée maximale de 5 ans à partir de l'exercice d'engagement constitue une contrainte et peut amener l'entreprise à constater la résorption des frais préliminaires alors même que l'entrée effective en exploitation commerciale n'est pas entamée.
- ◆ Les frais d'émission et les primes de remboursement doivent être résorbés au prorata des intérêts courus, la dotation aux résorptions constitue une charge financière.
- ◆ L'application de la règle du prorata temporis n'est pas explicitement écartée, toutefois elle contredit les dispositions du paragraphe 20 de la norme 10 prescrivant une résorption aussi rapide que possible et pourrait amener à un étalement de la résorption sur plus de 3 ans.

## Section 3 : Les actifs courants

Les actifs courants englobent les stocks, les créances, les placements et autres actifs financiers, les autres créances et les liquidités et équivalents de liquidités.

### 3.1 - Les stocks

Les stocks sont détenus afin d'être revendus dans le cours normal des affaires ou afin d'être utilisés dans la fabrication d'un produit destiné à la vente.

L'entreprise commerciale n'a qu'une seule catégorie de stock, qu'on appelle « marchandises » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ◆ Dès que ces marchandises sont acquises, elles sont prêtes à la revente ;
- ◆ Elles ne nécessitent aucune transformation ;
- ◆ Les marchandises achetées et invendues à la fin de l'exercice constitue le stock de marchandises à présenter au bilan.

L'entreprise industrielle a généralement trois catégories de stocks à présenter distinctement :

- ◆ Stocks de matières premières ;

- ◆ Stocks de produits en cours ;
- ◆ Stocks de produits finis.

On peut également retrouver un stock de matières consommables englobant les fournitures, les produits de nettoyage, l'huile pour lubrifier les machines et autres substances semblables qui n'entrent pas directement dans la composition des produits.

Une évaluation correcte et une présentation fidèle des stocks nécessitent impérativement le respect des règles suivantes :

\* Que l'entreprise utilise la méthode de l'inventaire permanent ou celle de l'inventaire intermittent, elle doit procéder obligatoirement à un inventaire physique à chaque exercice.

Bien que la méthode de l'inventaire permanent devrait à tout moment refléter la valeur des stocks en magasin, il se peut qu'il ait des écarts avec la réalité pour les raisons suivantes :

- Erreurs d'inscription
- Gaspillage de stocks non comptabilisé
- Perte et vol de stocks
- Bons de sortie non établis

Lorsqu'il y a un écart négatif entre l'inventaire physique des stocks et le solde à l'inventaire permanent, une écriture d'ajustement doit être passée comme suit :

Ecart d'inventaire (à prévoir)

Ou

Coût des marchandises vendues  
Stocks de marchandises

\* Les rabais, remises, ristournes et rendus sur achats sont enregistrés dans des comptes soustractifs du compte principal « achats », lorsqu'ils font l'objet d'une facture d'avoir. Les escomptes de règlement sont constatés en produits financiers.

\* Les frais de transport, d'assurance, de transit ainsi que les droits de douane et tous les autres frais occasionnés pour acheminer les marchandises vers les points de vente, sont tous incorporables au coût des stocks.

\* Les stocks doivent être évalués au moindre du coût ou de la valeur marchande, celle-ci peut être représentée par le coût de remplacement, la valeur de réalisation nette ou la valeur de réalisation nette hors marge commerciale normale.

### 3.2 Les créances

Cette rubrique regroupe toutes les créances d'exploitation, c'est à dire les créances qu'on s'attend à recouvrer au cours du cycle d'exploitation ou au cours du prochain exercice. Ces créances se divisent en créances sur la clientèle et en créances diverses.

- Créances sur la clientèle : Ce sont les sommes dues par les clients dans le cours normal des affaires (marchandises vendues ou services rendus à crédit). Ces créances peuvent se diviser en :
  - Comptes clients ordinaires
  - Comptes clients, effets à recevoir
  - Comptes clients, retenue de garantie

- Créances diverses : Ce sont les montants à recevoir qui ne sont pas nécessairement reliés à la vente de marchandises ou à la prestation de services. Elles comportent un engagement à payer ou à livrer des biens de la part des débiteurs : Avance au personnel, Etat, crédit de T.V.A etc.

Au bilan, il est impératif de suivre les règles de présentation suivantes :

- \* Présenter séparément les créances importantes.
- \* S'assurer qu'on a déduit des créances, les comptes de contrepartie (c'est à dire les comptes soustractifs) sans pour autant opérer des compensations. Celles-ci ne sont permises que lorsqu'il s'agit d'un même client et pour des opérations de même nature.
- \* Mentionner les créances qui sont cédées ou affectées en garantie.
- \* Lorsque les comptes « fournisseurs débiteurs » présentent un solde significatif, il convient de le faire apparaître distinctement et sous une rubrique appropriée à l'actif du bilan.

#### ■ Regroupement des comptes à présenter au bilan

Pour la présentation des rubriques du bilan, il convient de faire un regroupement des comptes de la balance. Ce regroupement peut être opéré de la manière suivante :

##### ➔ Clients et comptes rattachés

- Clients, ventes de biens et prestations de services ;
- Clients, retenue de garantie ;
- Clients, effets à recevoir ;
- Clients douteux ou litigieux ;
- Créances sur travaux non encore facturables ;
- Clients produits non encore facturés (produits à recevoir) ;
- Clients créditeurs (**en moins**) : lorsque la compensation est autorisée.

##### ➔ Autres actifs courants

- Avance et acompte au personnel ;
- Autres créances sur le personnel ;
- Etat, retenue sur placement et autres produits ;
- Etat, impôt différé ;
- Etat, crédit de T.V.A ;
- Produits à recevoir de l'Etat ou d'autres organismes sociaux ;
- Créances sur cessions d'immobilisations ;
- Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement ;
- Produits à recevoir des tiers (autres que des clients) ;
- Charges constatées d'avance ;
- Autres comptes débiteurs ;
- Compte d'attente.

##### ➔ Placements et autres actifs financiers

- Actions ;
- Obligations ;
- Bons de trésor ;

- Billets de trésorerie ;
- Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées ;
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel ;
- Echéances à moins d'un an sur autres créances immobilisées ;
- Intérêts courus sur créances immobilisées.

Le montant des versements restant à effectuer sur les actions (partie non libérée) doit être directement déduit du solde tel qu'il figure dans cette rubrique.

Le montant de la provision figure au bilan en tant que montant soustractif du poste correspondant. Les titres qui sont réellement liquides et pour lesquels il existe un marché qui ne souffre d'aucun dysfonctionnement peuvent être évalués selon la règle du « market to market ».

La moins value latente doit être toujours couverte par une provision pour dépréciation.

➔ Liquidités et équivalents de liquidités

- Coupons échus à l'encaissement ;
- Chèques à encaisser ;
- Effets à l'encaissement ;
- Effets à l'escompte ;
- Banques ;
- C.C.P ;
- Caisses ;
- Régies d'avance et accréditifs.

Il convient de préciser que les effets remis à l'escompte ou à l'encaissement retournés impayés après la date de clôture et avant l'arrêté des comptes doivent être déduits des postes de liquidités et ajoutés aux comptes de clients correspondants.

**Section 4 : Les capitaux propres**

Les capitaux propres correspondent au total de l'actif diminué du passif. Ils peuvent se subdiviser en deux grandes catégories.

➔ LE CAPITAL D'APPORT ; qui englobe :

- Le capital actions : comprenant les sommes investies par les actionnaires.
- Les surplus d'apport : comprenant principalement la prime d'émission, les primes de fusion, les primes de conversion d'obligations et les autres compléments d'apport.

➔ LES BÉNÉFICES NON REPARTIS, qui se subdivisent en deux principales catégories :

- Les bénéfices non répartis et non affectés : Il s'agit des bénéfices non répartis que l'entreprise peut légalement distribuer à ses actionnaires.
- Les bénéfices non répartis et affectés : Il s'agit des bénéfices non répartis que l'entreprise ne peut ou ne veut pas distribuer à ses actionnaires.

La rubrique des capitaux propres comporte les postes suivants :

- Capital actions / Capital social (net du montant non encore appelé et libéré)
- Réserves et primes

Cette rubrique enregistre les éléments suivants :

- La réserve légale ;
- La réserve statutaire ;
- Les réserves facultatives ;
- La prime d'émission ;
- La prime d'apport ;
- La prime de fusion ;
- Les primes de conversion d'obligations ;
- Les autres compléments d'apport (compte à utiliser en cas de rachat par la société de ses propres actions) ;
- Les autres réserves (dont la réserve pour fonds social).

La dotation au fonds social est prise en compte parmi les capitaux propres dans le cas où le financement de ce fonds s'effectue intégralement par prélèvement sur les bénéfices nets d'impôt réalisés par la société et autorisés par les actionnaires.

Lorsque le financement du fonds provient d'autres sources telles que les cotisations du personnel, les fonds collectés à ce titre doivent être pris en compte parmi les dettes de l'entreprise.

Lorsque les utilisations faites sur le fonds social sont à fonds perdus, elles sont considérées comme une diminution des réserves et viennent s'imputer directement sur le compte fonds social.

Dans le cas où les fonds sont servis sous forme de crédit remboursable, le compte « fonds social » ne doit enregistrer aucune écriture.

Les remboursements effectués ne sont portés au crédit de ce compte qu'en ce qui concerne les produits lui revenant (par exemple intérêts sur crédits accordés)

- Résultats reportés

Les résultats reportés enregistrent :

- les résultats antérieurs : bénéfices non affectés ou pertes.
- les effets des modifications comptables.

- Autres capitaux propres.

- *Subventions d'investissement* :

Ces subventions apparaissent dans la rubrique des capitaux propres pour leur montant net d'amortissement. La subvention d'équipement relative à un bien amortissable doit être rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Celle se rapportant à des biens non amortissables, qui nécessite le cas échéant l'accomplissement de certaines obligations, est à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.

- *Titres participatifs* :

Ce sont des valeurs mobilières régies par les articles 368 à 374 du code des sociétés commerciales. Elles sont négociables et créées par les sociétés anonymes dans les conditions relatives à l'émission d'obligations – Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- ° Leur rémunération comporte une partie fixe et une partie variable.

° Elles ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ou à son initiative à l'expiration d'un délai qui ne peut être inférieur à 7 ans.

- *Actions à dividende prioritaire sans droit de vote :*

Ce sont des valeurs mobilières prévues par les articles 346 à 367 du Code des Sociétés Commerciales et créées par les sociétés anonymes dont les statuts prévoient la création de telles actions et qui présentent les principales caractéristiques suivantes :

° Elles sont créées par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, à l'occasion d'une augmentation de capital ou suite à la conversion d'actions ordinaires déjà émises.

° Elles ne peuvent être créées que par les S.A ayant réalisé des bénéfices durant les trois derniers exercices ou présentant une garantie bancaire pour le paiement de dividende minimum.

° Elles ne doivent pas représenter plus du tiers du capital de la société, leur valeur nominale doit être égale à celle des actions ordinaires.

° Les titulaires de ces actions bénéficient des mêmes droits reconnus aux titulaires d'actions ordinaires à l'exception du droit de participer au vote dans les assemblées générales.

° Les titulaires d'actions à dividende prioritaire ont droit à un dividende prioritaire qui ne peut être inférieur à un pourcentage du capital qu'ils ont libéré à déterminer lors de l'émission ni inférieur au premier dividende au cas où il est prévu par les statuts de la société.

° Les actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne peuvent donner droit au premier dividende.

° Les dividendes prioritaires sont prélevés sur le bénéfice distribuable avant toute autre affectation.

° En cas d'insuffisance de bénéfice distribuable, celui-ci doit être partagé à due concurrence entre les titulaires des actions à dividendes prioritaires.

- *Les certificats d'investissement & certificats de droits de vote*

✓ Les certificats d'investissement et les certificats de droits de vote sont régis par les articles 375 à 386 du Code des Sociétés Commerciales.

Le certificat d'investissement constitue une valeur mobilière d'une valeur nominale égale à celle de l'action et qui représente les droits pécuniaires attachés à l'action. Les certificats d'investissement ne peuvent représenter plus du tiers du capital social.

La création de certificats d'investissement peut être cumulé avec la création d'actions à dividendes prioritaires, et en tout état de cause, le cumul des deux catégories de titres ne peut dépasser 49% du capital de la société.

Les certificats d'investissement constituent un fractionnement de l'action d'une société anonyme décidé par une assemblée générale extraordinaire sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire et celui du commissaire aux comptes. Ce fractionnement donne systématiquement lieu à la création de certificats de droit de vote.

- ✓ Le certificat de droit de vote représente les autres droits rattachés aux actions et notamment le droit de vote. Il doit être obligatoirement nominatif. Il ne peut être cédé qu'en cas de succession, de donation ou d'opération de fusion ou de scission accompagnée d'un certificat d'investissement et auquel cas, le certificat est définitivement reconstitué.

A notre avis, il est plus approprié de faire apparaître les actions scindées en certificats d'investissement et certificat de droit de vote sous une ligne distincte de la rubrique « capital social » plutôt que parmi les autres capitaux propres comme il est indiqué dans les commentaires de la nomenclature des comptes de la norme comptable générale.

Les capitaux propres doivent obligatoirement faire l'objet d'une note sur les mouvements des capitaux propres et sur le résultat par action (§ 83 de la NC 01). Il s'agit d'un tableau permettant de réconcilier pour chaque poste des capitaux propres les montants du début de la période avec les montants de fin de période en indiquant l'origine de chaque mouvement.

## **Section 5 : Les passifs non courants**

Les passifs non courants englobent les emprunts, les autres passifs financiers et les provisions.

### **5.1– Les emprunts**

Ce sont les dettes de l'entreprise dont le remboursement n'entraînera pas une diminution de l'actif à court terme au cours de la prochaine année ou au cours du cycle d'exploitation si la durée de celui – ci excède un an. Parmi les dettes à long terme, on trouve :

- Les emprunts obligataires ;
- Les emprunts auprès des établissements financiers ;
- Les dettes rattachées à des participations ;
- Les crédits fournisseurs d'immobilisations.

La fraction à moins d'un an de ces dettes est reclassée parmi les passifs courants.

### **5.2– Les autres passifs financiers**

Sont classés dans cette rubrique du bilan :

- Les dépôts et cautionnements reçus (qui doivent répondre aux conditions d'inscription en tant que passif non courant)
- Les avances bloquées pour augmentation du capital (même si l'augmentation interviendra au courant de l'année qui suit celle d'arrêté des états financiers)
- Les écarts de conversion (à long terme).

### **5.3– Les provisions**

Sont enregistrées sous cette rubrique toutes les provisions pour risques et charges et n'ayant pas le caractère d'une réserve. Nous citons par exemple :

- Les provisions pour risques non identifiés ;
- Les provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.
  - les provisions pour grosses réparations ;
  - les provisions pour charges.
- Les provisions pour impôt ;
- Les provisions pour garanties données aux clients ;
- Les provisions pour renouvellement des immobilisations ;
- Les provisions pour amortissement.

### **Section 6 : Les passifs courants**

Les passifs courants regroupent toutes les obligations de l'entreprise par suite d'événements ou de faits passés et dont le règlement nécessitera :

② L'utilisation des ressources de l'entreprise classées en actifs courants ou provenant du cycle d'exploitation.

② ou la création de nouvelles obligations.

Les passifs courants englobent les postes suivants :

#### **6.1– Fournisseurs et comptes rattachés**

Sont classées sous cette rubrique les dettes vis à vis des fournisseurs d'exploitation ou d'immobilisations, même celles pour lesquelles l'entreprise n'a pas encore reçu de factures mais qui correspondent à des services rendus ou biens livrés. Ce poste regroupe les soldes des comptes suivants :

- Fournisseurs d'exploitation ;
- Fournisseurs d'exploitation, effets à payer ;
- Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues (charges à payer) ;
- Fournisseurs d'immobilisations ;
- Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer ;
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties ;
- Fournisseurs débiteurs (en moins).

Aucune compensation ne doit être faite avec les créances détenues sur les fournisseurs

Ces comptes figurent pour leur montant net des comptes de contre partie, c'est à dire, déduction faite des soldes des comptes de rabais, remises, ristournes et autres avoirs non encore reçus.

#### **6.2– Autres passifs courants**

Les autres passifs courants englobent toutes les dettes qui ne résultent pas directement de transactions réalisées dans le cadre du cycle d'exploitation de l'entreprise. Y sont portés :

- Les dettes vis à vis du personnel
  - rémunérations dues ;
  - oppositions sur salaires ;
  - provisions pour congés payés.
- les dettes vis à vis de l'Etat
  - les retenues sur salaires ;
  - les retenues sur commissions, loyers et honoraires ;
  - les retenues sur les revenus des capitaux mobiliers ;

- les retenues sur les jetons de présence servis ;
  - l'impôt sur les bénéfices à payer ;
  - la T.V.A à payer ;
  - les autres impôts et taxes à payer.
- 
- Les dettes vis à vis des organismes de sécurité sociale ;
  - Les dettes vis à vis de l'assureur au titre de l'assurance groupe ;
  - Les dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement ;
  - Les produits constatés d'avance ;
  - Le compte d'attente créditeur ;
  - Les provisions courantes pour risques et charges.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges dont la survenance est probable dans les douze mois à partir de la date de clôture.

☞ Les comptes créditeurs des comptes clients qui ne sont pas compensés avec les soldes débiteurs des créances classées en actifs courants peuvent figurer parmi les autres passifs courants sauf si leur importance justifie une inscription séparée sur une ligne appropriée.

### 6.3– Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique enregistre :

- Les échéances devenues à moins d'un an sur emprunts non courants ;
- Les crédits de mobilisation de créances commerciales ;
- Les crédits de mobilisation de créances nées à l'étranger ;
- Les intérêts courus sur les emprunts et autres concours bancaires ;
- Les échéances impayées sur emprunts bancaires ;
- Banques, découverts.

## **Section 7 : Présentation du bilan**

Bien que la norme générale retienne le modèle de présentation en deux pages séparées, rien n'indique que ce modèle constitue un référentiel obligatoire.

Le bilan peut donc être présenté de plusieurs façons aussi acceptables les unes que les autres pourvu que l'information soit claire, suffisamment explicite et complète.

En pratique, les deux modes de présentation du bilan sont la présentation horizontale et la présentation verticale.

La présentation verticale consiste à présenter en une seule page l'actif tout à fait en haut, et ensuite le passif en tant qu'ensemble d'éléments soustractifs afin d'obtenir enfin l'avoir des actionnaires ou encore appelé « capitaux propres ».

La présentation horizontale consiste à présenter :

- soit sur une même page les actifs à gauche et les capitaux propres et passifs à droite ;
- soit sur deux pages séparées la première pour les actifs, la deuxième pour les capitaux propres et passifs.

## 3<sup>ème</sup> LECON : L'ETAT DE RESULTAT

Le système comptable des entreprises, prévoit, dans la norme générale, deux modèles de présentation de l'état de résultat, comportant des rubriques différentes pour la détermination du résultat d'exploitation. Les deux modèles retiennent toutefois le même concept en ce qui concerne les revenus, les charges et produits financiers et les gains et pertes ordinaires.

### Section 1 : Concepts de base

#### 1.1- Les Revenus

Ce sont les produits provenant des opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales de l'entreprise, tels que :

- Pour une entreprise commerciale → Ventes de marchandises.
- Pour une entreprise industrielle → Ventes de produits.
- Pour un prestataire de services → services rendus (transport, maintenance, réparation, études etc).
- Pour une entreprise financière → Intérêts, coupons, dividendes.

Ces revenus sont comptabilisés conformément aux dispositions de la NC 03 Revenus

#### 1.2- Les Gains

Il s'agit de l'accroissement des capitaux propres résultant des transactions périphériques ou incidentes autres que les accroissements résultant de l'apport en capital

On distingue les gains ordinaires des gains extraordinaires. Seuls les premiers interviennent dans le calcul du résultat des activités ordinaires avant et après impôt. Il s'agit par exemple :

- d'un profit sur cession d'immobilisation ;
- d'un dédommagement reçu et non identifié.

#### 1.3- Les Pertes

Ce sont des diminutions de capitaux propres résultant de transactions périphériques ou incidentes autres que les distributions du capital aux propriétaires. La même distinction entre les pertes ordinaires et les pertes extraordinaires est faite comme pour les gains. Sont considérées comme pertes ordinaires :

- Les pertes sur cession d'immobilisation ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables ;
- Les vols, destruction et détournements d'actifs.

#### 1.4- Les Charges Financières Nettes

Il s'agit de toutes les charges liées à la rémunération des moyens de financement externes mis à la disposition de l'entreprise ;

- Intérêts des emprunts, dettes et comptes courants ;
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement ;
- Intérêts des obligations cautionnées
- Pénalités et intérêts de retard sur emprunts, cotisations sociales et dettes fiscales ;

- Pertes sur créances liées à des participations ;
- Escomptes accordés ;
- Pertes de change ;
- Gain de Change ;
- Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement ;
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et des primes de remboursement inscrites en charge reportées

### 1.5- Les Produits des placements

Ce poste regroupe :

- Les produits des participations (dividendes, tantièmes...) ;
- Les produits des autres immobilisations financières ;
- Revenus des autres créances (intérêts) ;
- Revenus des valeurs mobilières de placement ;
- Escomptes obtenus (Divergence avec IASC ; FASB et Canada).
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.

LE TERME « NETS » NE SIGNIFIE NULLEMENT UNE COMPENSATION ENTRE LES CHARGES ET LES PRODUITS FINANCIERS. CETTE COMPENSATION N'EST PERMISE QUE LORSQUE LES CHARGES ET PRODUITS SE RAPPORTENT A UN MEME ELEMENT OU UNE MEME OPERATION : EXEMPLE COMPTES FUSIONNES.

## Section 2 : Eléments spécifiques à la présentation de référence

### ▣ Coût des ventes

☛ Entreprise commerciale : Il s'agit du coût d'achat des marchandises vendues déterminé comme suit :

$$\begin{array}{r} \text{Stocks de marchandises au début de la période} \\ + \\ \text{Achats de marchandises pendant l'exercice} \\ = \\ \text{Total des marchandises disponibles à la vente} \\ - \\ \text{Stocks de marchandises en fin d'exercice} \end{array}$$

La détermination du coût des ventes doit donner lieu à une écriture comptable, celle-ci dépend de la méthode d'inventaire utilisée par l'entreprise (Inventaire permanent ou intermittent).

- Inventaire intermittent :

DEBIT : Stocks de marchandises (final)  
Variation des stocks

CREDIT : Stocks de marchandises (initial)  
Achats de marchandises  
+ Comptes 6241/616/622 S/Achats

**+**

DEBIT : Coût des ventes

CREDIT : Variation des stocks

- Inventaire permanent

Dans cette méthode, les mouvements de stocks sont traduits en comptabilité aussi bien à travers les comptes d'achats et de ventes qu'à travers les comptes de magasins et de variation des stocks. A la clôture de l'exercice, la balance fait apparaître les soldes des comptes suivants :

- Stock de marchandises (stock final)
- Variation des stocks (le compte 603)
- Comptes achats et rattachés (616/6241/622 sur achats)

DEBIT : Variation des stocks, (s'il est créditeur)  
achats consommés

CREDIT : Variation des stocks (si débiteur)  
Achats et comptes rattachés

☛ Entreprise industrielle :

IL EST INDISPENSABLE DE DISPOSER D'UN SYSTEME DE CALCUL DES COUTS ⇒  
COMPTABILITE ANALYTIQUE

Le coût des ventes est calculé comme suit :

Coût des matières consommées :

Stock initial de matières premières  
+  
Achats de la période - Stock final de matières premières  
+  
Coût de la main d'œuvre directe  
+  
Sous-traitance de production  
+  
Charges de production directe  
Main d'œuvre indirecte de production  
+  
Amortissement des investissements de production  
+  
Entretien et réparation des investissements de production  
+  
Energie  
+  
Autres frais incorporables au coût de production  
+

Variation des stocks de produits finis et des encours :

Stock initial des produits finis et des encours  
-  
Stock final des produits finis et des encours  
=

**COUTS DES VENTES**

## ECRITURES COMPTABLES

Elles dépendent de la méthode utilisée par l'entreprise :

### 1- Comptabilisation des charges par destination en cours d'exercice

La balance après inventaire (avant écriture de reclassement), fait apparaître les soldes suivants :

- 713 Production stockée (ou déstockage) : 7133 – 7134 – 7135
- 6031 Variation des stocks de mat. 1ère & fournitures
- 6032 Variation des stocks des autres approvisionnements
- 601 Achats stockés – Mat. 1ère & fournitures liées
- 602 Achats stockés – Autres approvisionnements
- 70 Ventes
- 31 Matières premières et fournitures liées
- 32 Autres approvisionnements
- 33 Encours de production de biens
- 35 Stocks de produits

Le compte « COUT DES VENTES » a enregistré déjà toutes les charges qui y sont incluses puisque, comme nous l'avons mentionné, l'imputation des charges est faite par destination. Reste à imputer les variations de stocks ; les écritures à passer seront donc les suivantes :

DEBIT : Achats consommés

6031 & 6032 (si leur solde est créditeur)

CREDIT : Achats stockés

6031 & 6032 (si leur solde est débiteur)



DEBIT : Coût des ventes

713 Production stockée (si leur solde est créditeur)

CREDIT : Achats consommés

713 Déstockage (si leur solde est débiteur)

## 2- Comptabilisation des charges par nature

Il y a lieu de comptabiliser les mêmes écritures que ci-dessus, il convient en plus d'imputer les différentes charges aux coûts des ventes.



LA METHODE RECOMMANDEE EST CELLE DE L'IMPUTATION RATIONNELLE

C'est l'imputation des charges fixes aux coûts selon le rapport :  $\frac{\text{Activité réelle}}{\text{Activité normale}}$

Ce rapport permet d'obtenir un coefficient d'imputation rationnelle, utilisé comme coefficient de pondération pour imputer les charges fixes. L'écriture à passer est la suivante :

DEBIT :            Coût des ventes

CREDIT :            Comptes 61 à 68 (selon imputation analytique)

Exemple :

Soit un produit A fabriqué par un atelier prévu pour produire 1000 Unités et pour lequel la comptabilité a enregistré les charges suivantes, pour trois périodes consécutives :

	Période 1	Période 2	Période 3
Production	1000 Unités A	800 Unités A	1.100 Unités A
Charges variables			
Matières	40.000	32.000	44.000
Main d'œuvre	50.000	40.000	55.000
Charges fixes	60.000	60.000	60.000
COÛT TOTAL	150.000	132.000	159.000
Coût d'une unité de produit A	150	165	144.545

Il résulte que la production de la période 2 n'est que de 80% de la production normale, celle de la période 3 est égale à 110/100. Ce qui permet de faire les calculs suivants :

	Périodes				
	Période 1	Période 2 : c = 0,8		Période 3 : c = 1,1	
		Ch. Imputée	Diff. d'imp.	Ch. Imputé	Diff. d'imp.
Charges variables	90.000	72.000		99.000	
Charges fixes	60.000	48.000	12.000	66.000	- 6.000
Total	150.000	120.000	12.000	165.000	- 6.000
Nombre d'unités	1.000	800		1.100	
Coûts unitaires	150	150		150	

Les coûts unitaires ont été régularisés, ils contiennent toujours la même part de charges fixes que lors de l'activité normale.

La différence d'imputation est appelée coût de chômage en période de sous-activité et boni de sur-activité en période de sur-activité.

Pour cet exemple :

- le coût de chômage est déterminé comme suit :  $90 \times 800 + 60.000 - 150 \times 800 = 12.000$
- le boni de suractivité est déterminé comme suit :  $90 \times 1.100 + 60.000 - 150 \times 1.100 = - 6.000$

#### ◆ EXEMPLE D'ILLUSTRATION DE L'APPLICATION DE LA METHODE DE REFERENCE ET DE LA PERMANENCE D'INVENTAIRE :

Les données d'exploitation au titre du mois de Janvier de l'entreprise industrielle "X" se présentent comme suit:

• Stock initial de produits finis	100	(50 articles)
• Stock initial d'encours de production	40	
• Stock initial de matières premières	50	(100 unités)
• Achats de matières 1ère du mois de janvier	250	(400 unités)
• Frais sur achats	25	
• Frais de personnel (dont 50 pour le personnel administratif)	150	
• Loyer (dont 20 pour les locaux administratifs)	60	
• Entretien et réparation du matériel	25	
• Amortissement du mois (dont 15 au titre des biens administratifs)	35	
• Frais commerciaux	30	
• Frais financiers	5	

La production du mois est de 150 articles. 300 unités de matières premières ont été utilisées dans la production.

La vente du mois a porté sur 140 articles pour un prix total de 700. L'inventaire physique de fin de mois n'a relevé aucun mali ni boni sur stock.

Le stock d'encours est nul.

Les écritures traduisant ces opérations se présentent comme suit :

31		Stocks Mat. 1ères	50	
33		En cours de production de biens	40	
35		Stocks de produits	100	
		Capitaux propres et passifs		190
		Ecriture d'ouverture des comptes		
60		Achats	250	
		Frais sur achats	25	
		Fournisseurs		
		Fact. D'achat n°		275
31	6031	Stocks Mat. 1ères	275	
		Variation stock MP		275
		Entrée en magasin		
6031		Variation stock matières premières	195	
		Stock Mat. Premières		195
		CMP $\frac{(50 + 275)}{500} \times 300$		
		Sorties de MP pour la production		
		Frais généraux administratifs	50	
		Frais de production	100	
		Trésorerie		150
		Imput. Frais de pers		
		Frais généraux administratifs	20	
		Frais de production	40	
		Dettes		60
		Loyer du mois de Janvier		
		Frais de production	25	
		Dettes		25
		Entretien et réparation du matériel		
		Frais généraux administratifs	15	
		Frais de production	20	
		Amortissements		35
		Amortissements du mois de Janvier		

		Charges financières Trésorerie	5	5
		Frais financiers		
35		Stocks de produits finis Variation de stock P.F	420	420
		Constatat. de l'entrée en magasin du stock de PF		
41	70	Clients Vente de produits finis	700	700
		Ventes de Janvier		
		Variation de stock de produits finis Stock de PF	364	364
		Sortie des P.F du magasin de 140 Utés Coût de revient $\frac{100 + 420}{50 + 150}$		
		Variation stock encours Stock en cours	40	40
		Variation stock en cours		
		Frais de distribution Trésorerie	30	30

Après ces opérations, les comptes présentent les soldes suivants :

	Débit	Crédit
* Stocks de matières premières	130	
* Stocks d'encours de production	-	-
* Stocks de produits finis	156	
* Variation de matières premières		80
* Variation des encours de prod.	40	
* Variation des produits finis		56
* Achats de matières	250	
* Frais sur achats	25	
* Frais généraux administratifs	85	
* Frais généraux de production	185	
* Frais commerciaux (distribution)	30	
* Ventes		700

Les écritures à passer sont les suivantes :

Achats de mat. 1ère consommés	195	
Variation de stock de mat. 1ère	80	
Achats		250
Frais sur achats		25
<hr/>		
Coût des ventes	364	
Variation stock P.F	56	
Achats de mat. 1ère Consommées		195
Variation des encours de production		40
Frais de production		185

L'imputation des charges a été faite selon leur destination.

A cet effet, l'entreprise est appelée à adapter sa nomenclature comptable selon les comptes de charges par destination ci - avant indiqués. Toutefois, dans la pratique les entreprises comptabilisent leur charge par nature, conformément à la nomenclature comptable générale, imputent les frais selon les procédés de la comptabilité analytique et présentent leur état de résultat selon le modèle de référence (charge par destination). Le passage des charges par nature (telles qu'elles figurent en comptabilité) aux charges par destination (telles qu'elles figurent au niveau de l'état de résultat) est assuré par le biais d'un tableau de passage qui fait partie intégrante des notes aux états financiers.

L'état du résultat se présente comme suit :

Revenus	700
Coûts des ventes	(364)
<b>▲ Marge brute</b>	<b>336</b>
↪ Frais de distribution	(30)
↪ Frais d'administration	(85)
<b>▲ Résultat d'exploitation</b>	<b>221</b>
↪ Charges financières nettes	(5)
<b>▲ Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>216</b>

### **Section 3 : Eléments spécifiques à la présentation autorisée**

Dans cette méthode, les charges sont constatées par nature, il n'y a pas, par conséquent, passage par la marge brute. Les écritures diffèrent selon la méthode appliquée par l'entreprise pour la constatation des achats et des ventes (inventaire permanent ou intermittent).

#### **☛ Inventaire permanent**

La balance de fin d'exercice fait apparaître les soldes suivants :

- Stock de matières premières ;
- Stock des produits encours ;

- Stock de produits finis ;
  - Variation des stocks de matières premières ;
  - Variation des stocks de produits encours ;
  - Variation des stocks de produits finis ;
  - Achats ;
  - Ventes ;
  - Charges de personnel ;
  - Dotation aux amortissements ;
  - Services extérieurs ;
  - Etc.....

Il faut tout d'abord déterminer les achats consommés (Achats +/- variation des stocks), dans le cadre d'une écriture comptable, puis passer l'écriture qui consiste à solder les comptes suivants pour aboutir au résultat d'exploitation :

- Revenus (Chiffre d'affaires) ;
- Variation des stocks P.F ;
- Autres produits d'exploitation ;
- Variation Stocks encours;
- Achats consommés (Mat & Appro) ;
- Charges de personnel ;
- Dotation aux amortissements ;
- Autres charges d'exploitation ;
- RESULTAT D'EXPLOITATION.

#### APPLICATION A L'EXEMPLE PRECEDENT

Revenus (ventes)	700	
Variation stock P.F	56	
Achats consommés		195
Variation stocks encours		40
Frais de personnel		150
Services extérieurs (60 + 25)		85
Dotation aux amortissements		35
Frais commerciaux		30
		<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION		221
Résultat d'exploitation	221	
Charges financières		5
RES. DES ACTIVITES ORD.A/I		216

#### **Inventaire intermittent**

Le traitement est le même que dans le cas précédent, sauf que la balance avant inventaire fait apparaître les soldes initiaux des comptes de stocks. Il convient alors de déterminer le montant des stocks à la date de clôture et de les constater en soldant les soldes initiaux et créer les comptes de variations des stocks :

Stocks de produits finis et des encours (S2)

Variation des stocks de P.F & Enc (Si  $S1 > S2$ )

Stocks de produits finis et encours (S1)

Variat. Stocks P.F & encours (Si  $S2 > S1$ )

IL CONVIENT DE PASSER ENSUITE

Achats de marchandises consommés

Achats d'approvisionnement consommés

Stock de matières et d'approvisionnement (S2)

Achats de marchandises

Achats d'approvisionnement

Stocks de matières et d'appro (S1)

## 4<sup>ème</sup> LECON : L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Alors que les entreprises américaines établissaient des tableaux pour l'analyse de la conduite financière des entreprises depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, cette pratique n'est apparue en France que vers les années 68

Depuis cette date, de nombreux modèles de tableaux se sont succédés et coexistent. Leurs noms varient selon les cas : tableau de financement, tableau d'emplois – ressources, tableau analysant la variation du fonds de roulement, tableau de flux.

Il ne fait pas de doute que ces tableaux constituent des outils de gestion indispensables au diagnostic financier et à l'appréciation de la conduite financière de l'entreprise. Ils constituent également des instruments de prévision du risque de défaillance des entreprises.

Partant de cette utilité, le système comptable des entreprises a prévu comme composante des états financiers un document obligatoire appelé « ETAT DE FLUX DE TRESORERIE »

### **Section 1 : Définitions et généralités**

Un tableau de flux est défini comme étant un cadre d'analyse regroupant l'ensemble des flux économiques et financiers représentatifs de la vie de l'entreprise.

En effet, la variation de deux bilans :

- Ne met pas en évidence les ressources dont a disposé l'entreprise et les emplois qu'elle a effectués.
- Ne permet pas de reconstituer les flux financiers élémentaires
- Ne fournit aucune indication sur les causes de variation de la trésorerie

➔ C'est l'œuvre des tableaux de flux de trésorerie.

L'on assiste de nos jours à l'élaboration de deux modèles de tableaux de flux

- le tableau des flux de fonds : ou encore appelé tableau de financement
- Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau de financement a pour objectif de décrire la manière avec laquelle, les ressources dont a disposé l'entreprise ont permis de faire face à ses besoins au cours d'un exercice. Il mesure l'importance des diverses natures d'emplois et de ressources et les classe suivant leur nature.

Plusieurs modèles de tableaux de financement ont été élaborés :

- Le modèle du Plan comptable général français de 1982
- Le modèle de l'ordre des experts comptables français

☒ Le premier modèle privilégie la notion de flux patrimonial. Il scinde les postes du bilan en deux parties :

- ✓ La première partie récapitule les emplois et les ressources durables correspondant aux postes du haut du bilan.
- ✓ La deuxième partie donne le détail de la variation du fonds de roulement net global qui est établie à partir du bas du bilan.

Le principe de base de la construction de ce tableau est tout d'abord l'égalité suivante :

Fonds de roulement net global (FRNG) = Besoin et fonds de roulement (BFR) + Trésorerie  
Et qui donne comme équation, base du tableau :



Variation du FRNG = Variation du BFR + Variation de la trésorerie

FRNG = Fonds de Roulement Net Global

✎ Les modèles du tableau de financement tels que proposés par l'ordre des experts comptables français dans sa recommandation n° 1.22, regroupent deux modèles. L'un repose sur l'analyse de la variation du fonds de roulement analogue à celle du PCG (français) 1982, l'autre repose sur l'analyse de la variation de la trésorerie.

Le tableau analysant la variation du fonds de roulement de l'OEC français ressemble au tableau de financement du PCG 1982. Mais le fonds de roulement est différent. La recommandation de l'ordre a redéfini les notions de stabilité et de durabilité. Il en résulte que la capacité d'autofinancement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie sont calculés différemment.

Plusieurs auteurs ont critiqué ce tableau de flux basé sur les flux de fonds essentiellement en raison de l'insuffisance de financement à long terme.

Ces nombreuses critiques ont favorisé le recours de plusieurs organismes de normalisation au tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'expliquer la variation de trésorerie d'un exercice à un autre. Le flux de trésorerie d'exploitation représente la capacité de l'entreprise à récupérer dans les meilleurs délais les capitaux investis dans l'exploitation.

Le tableau repose sur une décomposition des flux de trésorerie par fonction :

- la fonction exploitation
- la fonction investissement
- la fonction financement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont ceux qui affectent essentiellement les actifs courants ainsi que les passifs courants de l'entreprise

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont ceux se rapportant aux opérations affectant les actifs non courants

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont ceux se rapportant à des opérations liées aux capitaux propres et aux passifs non courants.

Le tableau privilégie l'activité d'exploitation qui est considérée comme créatrice de flux d'auto – financement et de liquidité et comme principale garantie de la survie à long terme de l'entreprise.

Le système comptable des entreprises propose deux modèles de présentation : La méthode directe ou de référence et la méthode indirecte ou autorisée.

La différence entre les deux méthodes réside dans le processus de détermination des flux de trésorerie liés à l'exploitation ; le calcul de la variation de la trésorerie résultant des activités de financement et d'investissement étant exactement le même dans les deux modèles.

### ☛ *Modèle de présentation de référence*

Le modèle de présentation de référence proposé par le système comptable se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u>	
	<i>n</i>	<i>n-1</i>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>		
Encaissements reçus des clients	X	X
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	X	X
Intérêts payés	X	X
Impôts sur les bénéfices payés	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	X	X
Encaissements provenant de la cession d'immob. corporelles et incorporelles	X	X
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	X	X
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><i>Flux de trésorerie provenant aux activités de financement</i></b>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	X	X
Dividendes et autres distributions	X	X
Encaissements provenant des emprunts	X	X
Remboursement d'emprunts	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b><u>X</u></b>	<b><u>X</u></b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>X</i>	<i>X</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>X</i>	<i>X</i>

☛ *Modèle de présentation autorisée*

Le modèle de présentation autorisée proposé par le système comptable se présente comme suit :

***Flux de trésorerie liés à l'exploitation***

	<u><b>31 décembre</b></u>	
	<b><i>n</i></b>	<b><i>n-1</i></b>
<b>Résultat net</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Ajustement pour :		
▪ Amortissements et provisions	X	X
▪ Variation des :		
- Stocks	X	X
- Créances	X	X
- Autres actifs	X	X
- Fournisseurs et autres dettes	X	X
▪ Plus ou moins values de cession	X	X
▪ Transfert de charges	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	X	X
Encaissements provenant de la cession d'immob. corporelles et incorporelles	X	X
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	X	X
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><i>Flux de trésorerie provenant aux activités de financement</i></b>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	X	X
Dividendes et autres distributions	X	X
Encaissements provenant des emprunts	X	X
Remboursement d'emprunts	X	X
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b><u>X</u></b>	<b><u>X</u></b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>X</i>	<i>X</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>X</i>	<i>X</i>

## **Section 2 : Composantes de l'état de flux**

L'objectif du tableau des flux de trésorerie est d'expliquer la variation de la trésorerie qui apparaît au bilan. Le système comptable préconise une analyse par fonctions : exploitation, investissement, financement. Cette séparation des fonctions rejoint celle effectuée par la Centrale des Bilans de la Banque de France en 1975, ainsi que celle du tableau de financement définie par la norme du Financial Accounting Standards Board (FASB).

Nous allons tout d'abord définir les fonctions investissement et financement, puis la fonction exploitation en raison de son caractère « résiduel » (pas dans le sens de l'importance des informations véhiculées).

### **2.1- La fonction investissement**

La fonction investissement regroupe l'ensemble des opérations d'investissement et de désinvestissement d'exploitation (immobilisations incorporelles et corporelles) et financier, (immobilisations financières).

Sont relatifs aux investissements et désinvestissements d'exploitation :

- Les éléments incorporels
- Les éléments corporels (acquisitions et cessions).
- Les charges reportées

Sont relatifs aux investissements et désinvestissements financiers, les éléments financiers (acquisitions et cessions de titres immobilisés et de titres de participation, prêts accordés...).

Il convient de préciser que les acquisitions d'immobilisations doivent être diminuées du montant des subventions d'investissement reçues.

### **2.2- La fonction financement**

La fonction financement regroupe les ressources extérieures telles que :

- Les mouvements de la dette financière (émission de nouveaux emprunts, remboursement d'emprunts) ;
- Les mouvements de capitaux. Sont compris dans la fonction financement, les dividendes payés au cours de l'exercice ; en sont exclues, les augmentations de capital en numéraire non encore libérées ou les augmentations de capital par apport en nature puisqu'elles ne génèrent pas de flux monétaires.

Le modèle du tableau des flux de l'ordre des experts comptables français préconise d'exclure de la fonction financement les frais financiers relatifs à la dette pour les porter dans la fonction exploitation.

De ce fait, la fonction financement est constituée des éléments suivants :

- Emprunts obligataires (émission et remboursement) ;
- Emprunts contractés auprès des établissements de crédit (augmentation des dettes et remboursement) ;
- Ressources propres : capitaux propres (augmentation de capital en numéraire – partie libérée) ; l'augmentation de capital par incorporation de réserves ne constitue pas une ressource propre (virement de poste à poste) ;
- Distributions de dividendes.

Les concours bancaires et les soldes créditeurs de banques sont exclus de cette fonction puisqu'ils sont assimilés à la trésorerie.

Cependant, dans les PME qui font appel à des crédits de trésorerie, il peut être possible de les assimiler à des ressources durables, et donc de les affecter à la fonction financement.

### **2.3- La fonction exploitation**

La fonction exploitation regroupe toutes les opérations qui n'entrent pas dans le cadre des fonctions investissement et financement et que l'entreprise réalise pour son activité.

Sont inclus dans cette fonction :

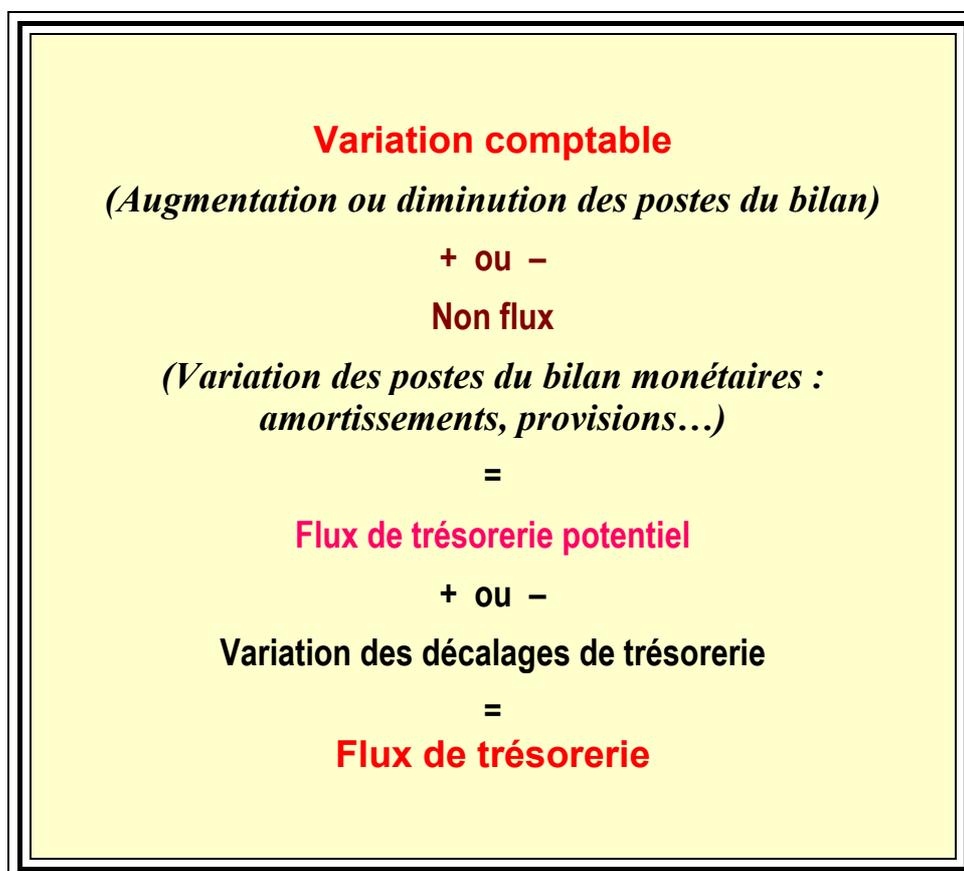
- Les charges et les produits exceptionnels (sauf les plus ou moins values de cession des éléments de l'actif immobilisé) ;
- La participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- L'impôt sur les bénéfices.

## **Section 3 : Principes de construction de l'état de flux**

### **3.1 – Modèle autorisé**

Le tableau des flux de trésorerie consiste en une ventilation des flux monétaires générés par l'entreprise dans les trois fonctions définies précédemment.

La construction de ce tableau consiste à passer d'une variation comptable à une variation de trésorerie . Cette démarche peut être résumée dans le schéma général suivant :



Ce principe général s'applique aux trois fonctions (investissement, financement et exploitation) définie précédemment. Le schéma obtenu pour chacune d'elles repose sur celui qui est présenté ci-dessus, à savoir :

### FONCTION EXPLOITATION :

Deux approches sont possibles

#### - Par le résultat net (Option 1)

	Correspondance Avec le schéma général
Résultat net + ou -	Variation comptable + ou -
Charges et produits sans incidence sur le fonds de roulement ou non liés à l'exploitation =	Non * flux  =
Trésorerie potentielle provenant De l'exploitation + ou -	Flux de trésorerie potentiel + ou -
Variation des créances et des dettes d'exploitation =	Variation des décalages de trésorerie =
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	Flux de trésorerie

#### Les non flux sont alors de deux types :

- ↳ Les charges et les produits sans incidence sur le fonds de roulement :
  - Amortissements et provisions ;
  - Variation de stock ;
  - Quote part des subventions virées aux comptes de résultat ;
- ↳ Les charges et les produits non liés à l'exploitation :
  - Plus ou moins values relatives aux cessions d'immobilisation ;

#### - Par l'EBE (Option 2)

EBE + ou -
Charges et produits liés à l'exploitation =
Trésorerie potentielle provenant de l'exploitation

### FONCTION INVESTISSEMENT

Correspondance Avec le schéma général	
Acquisitions ou cessions des Immobilisations incorporelles, Corporelles et financières	Variation comptable
-	+ ou -
Transferts d'immobilisations en cours	Non flux
+ ou -	+ ou -
Variation des fournisseurs d'immobilisations	Variation des décalages de trésorerie
=	=
Flux de trésorerie provenant des Opérations d'investissement	Flux de trésorerie

### FONCTION FINANCEMENT

Correspondance Avec le schéma général	
Augmentation et remboursement Emission et remboursement d'emprunts	Variation comptable
-	+ ou -
Augmentation de capital Par incorporation de réserves	Non flux
+ ou -	+ ou -
Variation du capital souscrit non appelé, Variation du capital souscrit appelé non versé, variation des comptes courants d'associés	Variation des décalages de trésorerie
=	=
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	Flux de trésorerie

### **3.2- Modèle de référence**

Le modèle de présentation proposé par le système comptable se présente comme suit :

#### 3.2.1- Encaissements reçus des clients

Les encaissements reçus des clients peuvent s'analyser comme suit :

- Revenus	+
- Clients et comptes rattachés en début de période	+
- Clients et comptes rattachés en fin de période	()
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	()
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+
- Produits constatés d'avance en début de période	()
- Produits constatés d'avance en fin de période	+
- TVA collectées	+
- Créances virées en pertes	()

#### Encaissements reçus des clients

---

---

#### 3.2.2- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel peuvent être calculées comme suit :

- Avances et acomptes au personnel en début de période	()
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+
- Autres créances sur le personnel en début de période	()
- Autres créances sur le personnel en fin de période	+
- Charges constatées d'avance en début de période	()
- Charges constatées d'avance en fin de période	+
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	()
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	()
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	()
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	()
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	()
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	()
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	()
- Etat, retenues sur jetons de présence en début de période	+
- Etat, retenues sur jetons de présence en fin de période	()

- C.N.S.S en début de période	+
- C.N.S.S en fin de période	()
- CAVIS en début de période	+
- CAVIS en fin de période	()
- Assurance groupe en début de période	+
- Assurance groupe en fin de période	()
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	()
- Diverses charges à payer en début de période	+
- Diverses charges à payer en fin de période	()
- TVA, payées sur biens et services	+
- Charges de personnel	+
- Achats	+
- Autres charges d'exploitation	+
- Impôts et taxes	()

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

---

---

### 3.2.3- Intérêts payés

- Frais d'émission d'emprunt	()
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	()
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	()
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	()
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	()
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	()
- Charges financières	+
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et des primes de remboursement des emprunts	()
- Dotations aux provisions pour risques de change	()
- Reprises sur provisions pour risques de change	+
- Dotations aux provisions pour risques et charges fin	()
- Reprises sur provisions pour risques et charges fin	+
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	()
- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	+
- Dotations aux provisions pour dépréciation des placements et prêts courants	()
- Reprises sur provisions pour dépréciation des placements et prêts courants	+

Intérêts payés

---

---

3.2.4- Impôts payés

- Etat, impôts différés en début de période	( )
- Etat, impôts différés en fin de période	+
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	( )
- Etat, TCL à payer en début de période	+
- Etat, TCL à payer en fin de période	( )
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	( )
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	( )
- TVA payées	+
- Impôts et taxes	+
- Impôts sur les bénéfices	+

Impôts payés

---

---

◆ FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

3.2.5- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations

- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	( )
- Investissements en immobilisations incorporelles	+
- Investissements en immobilisations corporelles	+
- TVA sur investissements	+
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en début de période	+
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en fin de période	( )
- Obligations cautionnées en début de période	+
- Obligations cautionnées en fin de période	( )
- Production d'immobilisations	( )

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

---

---

3.2.6 - Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

- Créances sur cessions d'immobilisations début de période	+
- Créances sur cessions d'immobilisations fin de période	()
- Cessions d'immobilisations incorporelles	+
- Cessions d'immobilisations corporelles	+
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	()

Encaissements provenant de la cession  
d'immobilisations corporelles et incorporelles

3.2.7- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

- Dettes sur acq. de valeurs mobilières en début de période	+
- Dettes sur acq. de valeurs mobilières en fin de période	()
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	+
- Autres créances accordées au cours de l'exercice	+

Décaissements provenant de l'acquisition  
d'immobilisations financières

3.2. 8- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

- Créances sur ces. de valeurs mobilières début de période	+
- Créances sur ces. de valeurs mobilières fin de période	()
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+
- Remboursements sur obligations au cours de l'exercice	+
- Remboursements sur prêts au personnel	+
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'ex.	+
- Remboursements sur autres créances au cours de l'ex.	+
- Produits nets sur cessions de titres	+
- Pertes sur créances liées à des participations	()
- Charges nettes sur cessions de titres	()

Encaissements provenant de la cession  
d'immobilisations financières

◆ FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

3.2.9- Dividendes et autres distributions

- Dividendes et tantièmes	+
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	()
- Prélèvements de l'exercice sur le fonds social	+

Dividendes et autres distributions

---

---

3.2.10- Encaissements provenant des emprunts

- Utilisations	+
- Remboursements des emprunts	()

Encaissements provenant des emprunts

---

---

3.2.11- Autres flux de trésorerie

- Etat, retenues sur placements et autres produits en début de période	+
- Etat, retenues sur placements et autres produits en fin de période	()
- Produits à recevoir de l'Etat en début de période	+
- Produits à recevoir de l'Etat en fin de période	()
- Produits à recevoir des organismes sociaux en début de période	+
- Produits à recevoir des organismes sociaux en fin de période	()
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	()
- Créances sur cessions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés en début de période	+
- Créances sur cessions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés en fin de période	()
- Autres comptes débiteurs en début de période	+
- Autres comptes débiteurs en fin de période	()
- Comptes d'attente en début de période	+
- Comptes d'attente en fin de période (débiteur)	()
- Placements en titres en début de période	+
- Placements en titres en fin de période	()
- Placements monétaires en début de période	+
- Placements monétaires en fin de période	()
- Intérêts courus sur obligations, créances, bons et valeurs assimilées en début de période	+

- Intérêts courus sur obligations, créances, bons et valeurs assimilées en fin de période	( )
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés en début de période	( )
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés en fin de période	+
- Autres comptes créditeurs en début de période	( )
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+
- Comptes d'attente en début de période (créditeur)	( )
- Comptes d'attente en fin de période	+
- Autres produits constatés d'avance en début de période	( )
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+
- Concours bancaires courants en début de période	( )
- Concours bancaires courants en fin de période	+
- Revenus des immeubles non affectés aux activités	+
- Jetons de présence et rémunération d'administrateurs	+
- Quotes-parts de résultat sur opérations en commun	+
- Transferts de charges	+
- Produits des placements	+
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés	+
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés	( )

Autres flux de trésorerie

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 5<sup>ème</sup> LECON : LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes aux états financiers comportent un ensemble d'informations explicatives et complémentaires présentées sous forme de notes permettant une meilleure intelligibilité des états financiers.

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant dans le corps du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires qui sont utiles aux utilisateurs tels que les engagements et les passifs éventuels. Elles comprennent les informations dont les normes comptables tunisiennes requièrent la publication et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers et ont principalement pour objectifs :

- d'informer sur les bases retenues pour l'élaboration des états financiers et sur les choix particuliers de principes comptables retenus pour le traitement et la présentation des transactions et événements de l'entreprise.
- Divulguer et motiver les cas de non respect des normes comptables tunisiennes dans l'élaboration des états financiers
- Fournir des informations supplémentaires ne figurant pas dans le corps des états financiers eux – mêmes et qui sont de nature à favoriser une présentation fidèle.

### **Section 1 – Structure des notes aux états financiers**

La structure des notes aux états financiers obéit aux règles suivantes :

#### **1.1– La comparabilité :**

Les notes aux états financiers doivent être présentées de manière comparable d'un exercice à l'autre. Les chiffres présentés et traduisant soit un solde de compte, soit une variation soit enfin un détail d'un poste doivent être, dans la mesure du possible, rapprochés à ceux de l'exercice précédent.

#### **1.2 – La référencement croisée :**

Chaque élément positionné dans le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie doit faire l'objet d'une référencement croisée avec les notes correspondantes.

#### **1.3 – La cohérence**

Une structure cohérente et systématique doit être retenue, autant que possible, pour la présentation des notes aux états financiers. Cette structure doit permettre aux utilisateurs de comprendre les états financiers et de les comparer avec ceux d'autres entreprises.

### 1.4 – Un ordre logique et systématique

Les notes doivent être présentées dans un ordre logique qui permet de mettre en relief les éléments significatifs et importants. Cet ordre doit prévoir :

- Les éléments qui sont essentiels pour la compréhension des états financiers dans leur ensemble, tels que les principes adoptés et les bases de mesure utilisées.
- Les éléments se rapportant aux différents postes et rubriques des états financiers dans l'ordre de leur présentation dans les différents états.
- Les autres informations exigées ou qui sont de nature à assurer une représentation fidèle, tels que :
  - Les éventualités et les engagements
  - Les divulgations à caractère non financier
  - Les soldes intermédiaires de gestion
  - Les mouvements des capitaux propres
  - Le passage des charges par nature aux charges par destination et vice versa

## **Section 2 : Les notes de présentation**

Ces notes sont généralement présentées tout à fait au début des notes aux états financiers. Elles comportent des notes de présentation de la société et d'autres relatives au référentiel comptable et principes spécifiques retenus.

### 2.1- Présentation de l'entreprise

Dans cette note de présentation, il convient de préciser :

- La dénomination sociale complète de la société
- Appel public à l'épargne : modalités, visa des autorités etc
- La forme juridique et la date de création, de transformation ou de fusion
- Le capital social et la structure des actionnaires
- Siège social, bureaux et succursales
- Présentation de l'activité de la société et de ses principales opérations
- Particularités liées aux conditions d'exploitation
- Restrictions, déchéances ou autres événements susceptibles de nuire à la continuité d'exploitation
- Principaux faits saillants dans la vie de la société
- Régime fiscal de la société – Avantages fiscaux et financiers -
- Autres informations pertinentes sur l'entreprise.

### 2.2- Note sur le référentiel comptable et les principes retenus

Les notes sur le référentiel comptable doivent comporter une note sur le respect des normes, une deuxième traitant des dérogations faites aux préconisations de ces normes et enfin une présentation des principes comptables appliqués.

- Déclaration de conformité

Conformément aux dispositions du paragraphe 74 de la norme comptable générale, toute entreprise publiant des états financiers, doit déclarer l'utilisation des normes comptables comme référentiel pour la préparation et la présentation de ces états.

- Dérogations apportées aux préconisations des normes

En vertu des dispositions du paragraphe 75 de la norme comptable générale, toute divergence significative entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par l'entreprise doit faire l'objet d'une note d'information spécifique précisant :

- la nature de chaque divergence
- la justification du choix retenu
- la quantification de l'impact de cette divergence sur le résultat et la situation financière de l'entreprise.
- Les principes comptables appliqués

Il convient tout d'abord de préciser que par principes comptables, il convient d'entendre les concepts fondamentaux tels que définis par le cadre conceptuel, les règles, méthodes et procédés énoncés dans les normes comptables ainsi que la doctrine.

La note relative aux principes comptables adoptés par l'entreprise doit décrire :

- les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers
- Chaque principe comptable particulier significatif pour la représentation fidèle des états financiers
- méthodes retenues pour déterminer la valeur comptable brute
- méthodes d'amortissement utilisées
- les règles de classification et les méthodes d'évaluation des placements
- les méthodes utilisées en matière de traitement des stocks incluant l'évaluation, les éléments de coût, la valorisation et la comptabilisation des stocks
- les méthodes utilisées pour déterminer le degré d'avancement des contrats en cours
- les méthodes utilisées pour l'évaluation des pertes attendues et des coûts directs et indirects imputables aux stocks.
- La mention, le cas échéant, de l'absence de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

### **Section 3 : Les notes sur les états financiers**

Cette partie comporte l'ensemble des notes commentant et expliquant les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie dans l'ordre de leur présentation dans les différents états.



❶ Les événements ayant un lien de causalité direct et prépondérant avec une situation existante à la date de l'inventaire ; c'est à dire ayant donné lieu à un ajustement des comptes :

- Nature de l'événement
- Les comptes qui ont été ajustés
- Incidence sur le résultat de l'exercice

❷ Les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice

(Exemple : sinistre intervenu après la date de clôture ; décision de gestion importante ; contrôle fiscal après la date de clôture ; pertes futures sur participations ; litiges ou procès dont la cause est postérieure à l'exercice etc).

Il convient de préciser dans cette note :

- ◆ Une description détaillée de l'événement
- ◆ L'incidence éventuelle sur la situation des exercices postérieurs

#### 4.1.3 - Les engagements

Lorsqu'ils sont importants et significatifs, les engagements de l'entreprise sont présentés par nature conformément au modèle prévu par la norme 14.

Ces types sont les suivants

##### *Engagements financiers*

#### 1 – Engagements donnés

- garanties personnelles
- garanties réelles
- effets escomptés et non échus
- créances à l'exportation mobilisées
- abandon de créances

#### 2 – Engagements reçus

- garanties personnelles
- garanties réelles
- effets escomptés et non échus
- créances à l'exportation mobilisées
- abandon de créances

#### 3 – Engagements réciproques

- Emprunts obtenus non encore encaissés
- Crédits consentis non encore versés
- Opération de portage
- Crédit documentaire
- Commande d'immobilisation
- Commande de longue durée

### *Dettes garanties par des sûretés*

- Emprunt obligataire
- Emprunt d'investissement
- Emprunt courant de gestion

### 4.2 – Les soldes intermédiaires de gestion

Pour les besoins d'agrégation à l'échelle sectorielle ou nationale, les entreprises publient leurs soldes intermédiaires dans les notes aux états financiers conformément au modèle objet de l'annexe 8 de la norme générale.

La publication de ces soldes est utile pour les utilisateurs des états pour situer les données relatives à l'entreprise et leur évolution par rapport aux données agrégées du même secteur ou à l'échelle nationale.

La détermination de ces soldes est requise pour les entreprises qui présentent leurs résultats selon le modèle de référence ainsi que celles utilisant le modèle autorisé.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion fait ressortir dans l'ordre les indications suivantes :

#### ☛ La marge commerciale (activité commerciale)

La marge brute commerciale ou marge sur coût des marchandises vendues ou marge commerciale correspond à la différence entre le montant des ventes de marchandises et le coût d'achat de ces marchandises vendues. Elle traduit l'activité de négoce de l'entreprise.

La marge commerciale hors taxes peut être calculée en pourcentage :

- soit par rapport au prix de vente hors taxes et l'on obtient un "taux de marque"
- soit par rapport au coût d'achat hors taxes de la marchandise vendue et l'on obtient "un taux de marge".

Les principales composantes de la marge commerciale sont :

- Les ventes : Il s'agit des revenus nets des réductions commerciales et des rendues sur marchandises.
- Le coût des marchandises vendues, qui est obtenu comme suit :
  - + Achats de marchandises
  - + Frais accessoires d'achat de marchandises comptabilisés par nature dans les comptes autres qu'achats.
  - + Stocks initiaux de marchandises
  - Stocks finals de marchandises

#### ☛ La production de l'exercice

La production de l'exercice regroupe les ventes nettes de toutes réductions commerciales dites production vendue et la production immobilisée, le tout corrigé de la variation des stocks de produits soit en ajoutant la production stockée en cas de stocks finals de produits supérieurs aux stocks initiaux soit en retranchant le déstockage dans le cas où les stocks initiaux de produits dépassent les stocks finals de produits.

La production de l'exercice est déterminée comme suit :

- + Revenus nets de RRR accordés
- + Stocks finals de produits finis, de produits semi-finis et de produits en cours
- Stocks initiaux de produits finis, de produits semi-finis et de produits en cours
- + production immobilisée de l'exercice.

☛ La marge sur coût matières

La marge sur coût matière, agrégat spécifique aux activités industrielles, désigne la différence entre la production de l'exercice et le coût des matières consommés pour réaliser cette production. Elle est obtenue en déduisant les achats consommés de la production de l'exercice.

Les achats consommés sont calculés comme suit :

- + Achats de matières premières et consommables
- + Frais *accessoires* d'achat de matières premières et consommables comptabilisés par nature dans les comptes autres qu'achats.
- + Stocks initiaux de matières premières et consommables
- Stocks finals de matières premières et consommables

☛ La valeur ajoutée de l'exercice

La valeur ajoutée traduit la contribution de l'entreprise au produit intérieur brut et au produit national c'est-à-dire la richesse qu'elle a créée pour la communauté nationale. Il s'agit de l'excédent dégagé et permettant de rémunérer :

- Les salariés (charges de personnel)
- L'Etat (impôts et taxes)
- Les bailleurs de fonds (charges financières)
- L'entreprise elle-même (amortissements et provisions) et ses propriétaires

☛ L'excédent brut (ou l'insuffisance) d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation indique la rentabilité opérationnelle de l'entreprise avant charges financières, produits financiers, amortissements et provisions. Il est constitué par la différence entre :

- la valeur ajoutée brute majorée des subventions d'exploitation
- et les charges de personnel et les impôts et taxes autres que l'impôt sur les sociétés.

☛ Le résultat des activités ordinaires

Il exprime le résultat de l'entreprise hors éléments extraordinaires et incluant les éléments exceptionnels, même lorsqu'ils ne sont pas récurrents.

☛ Le résultat net après modifications comptables

#### 4.2.1- Modalités de calcul des soldes intermédiaires de gestion

##### A. Activité de négoce

L'indicateur fondamental des entreprises de négoce étant la marge commerciale, cette marge représente la différence entre les ventes de marchandises et autres produits d'exploitation (nets des remises, ristournes et rabais obtenus) et le coût d'achat des marchandises vendues.

Le coût des marchandises vendues s'obtient de la manière suivante :

Achats de marchandises  
+ tous les frais liés aux achats  
(+ ou -) la variation des stocks de marchandises  
(-) les R.R.R. accordées

##### B. Activités de production

Le tableau de détermination des soldes intermédiaires permet de calculer successivement la production et la marge sur coût matières.

1. Production =  
Revenus et autres produits d'exploitation  
(+ ou -) la variation de stocks de production et des encours  
la production immobilisée

La production de l'exercice doit englober la production vendue, la production stockée ou déstockée et la production immobilisée.

La production vendue ne tient compte ni des subventions d'exploitation ayant parfois le caractère de complément de prix de vente ni des redevance pour brevets et licences.

2- Marge sur coût matières = production (-) achats consommés

3- Valeur ajoutée = Marge commerciale (pour les activités de négoce)  
(ou) Marge sur coût matières  
+ Subventions d'exploitation (ayant un caractère de complément de prix)  
- Autres charges externes

4- Excédent brut ou insuffisance d'exploitation =  
Valeur ajoutée brute  
(-) Impôts et taxes  
(-) Charges de personnel

Ce solde intermédiaire constitue, s'il est excédentaire, la ressource fondamentale que l'entreprise tire régulièrement du cycle de son exploitation. Il traduit la capacité de l'entreprise à générer des ressources de trésorerie et fournit une information pertinente aux tiers, et en particulier aux bailleurs de fonds et aux investisseurs sur le potentiel de l'entreprise à honorer ses engagements (remboursement des emprunts, rémunération du capital, etc...).

5- Résultat des activités ordinaires =

- Excédent ou insuffisance d'exploitation
- + Autres produits ordinaires
- + Produits financiers
- + Transfert et reprise de charges
- (-) Autres charges ordinaires
- (-) Charges financières
- (-) Dot. aux amortissements et provisions. ordinaires
- (-) Impôt sur le résultat ordinaire

6- Résultat net après modifications comptables =

- Résultat des activités ordinaires
- + Gains extraordinaires
- + Effet positif des modif. Comptables
- (-) Pertes extraordinaires
- (-) Effet négatif des modif. Comptables
- (-) Impôt sur éléments extraordinaires et les modifications comptables

#### 4.3- Tableau de passage des charges : par nature vers les charges par destination

En application des dispositions du § 45 de la norme comptable générale, les entreprises qui ont opté pour la méthode de référence doivent obligatoirement fournir l'information sur la nature de leurs charges dans les notes aux états financiers.

Par ailleurs, le §52 de la norme stipule que « au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ».

De ce qui précède, il résulte que :

☛ Les entreprises qui présentent l'état de résultat selon la méthode de référence, doivent annexer un tableau expliquant le passage des charges par destination (telles qu'elles figurent dans l'état de résultat) aux charges par nature

Ce tableau permet la ventilation du coût des ventes, des frais de distribution, des frais d'administration et des autres charges dans les diverses charges par nature à savoir :

- Les achats consommés ;
- Les charges de personnel ;
- Les amortissements et provisions ;
- Et les autres charges.

☛ Les entreprises qui ont opté pour la méthode autorisée gagneraient dans un souci de s'adapter à la présentation de référence, d'établir un tableau permettant d'assurer le passage des charges par nature aux charges par destination.

Ce tableau permet de ventiler les charges telles qu'elles figurent dans l'état de résultat selon la destination suivante :

- Le coût des ventes ;
- Les frais de distribution ;
- Les frais d'administration ;
- Les autres frais.

#### 4.4- Tableau des mouvements des capitaux propres

Les notes aux états financiers doivent obligatoirement comporter une note sur les mouvements des capitaux propres et sur le résultat par action (§ 83 de la NC 01 page 24). Il s'agit d'un tableau permettant de réconcilier pour chaque poste des capitaux propres les montants du début de la période avec les montants de fin de période en indiquant l'origine de chaque mouvement.

	Capital	Réserves & primes liées			Résultat de la période	Total des capitaux propres
	Social	R1	R2	R3		
Soldes d'ouverture de l'exercice n-1	XXX	XX	XX	XX	XX	XXXX
Affectation du résultat de l'ex. n – 2		XX	XX	XX	(XXX)	XXX
Augmentation du capital en 19n-1	XXX					XXXXX
Résultat de l'exercice n – 1					XXX	XXXXX
Soldes d'ouverture de l'exercice n	XXX	XX	XX	XX	XX	XXXX
Affectation du résultat de l'ex. n – 1		XX	XX	XX	(XXX)	XXX
Augmentation du capital en 19n	XXX					XXXXX
Soldes de clôture de l'exercice n	XXX	XX	XX	XX	XX	XXXX

#### 4.5– Tableau de détermination du résultat fiscal

Ce tableau est destiné au calcul du résultat net fiscal imposable. Il recueille les régularisations extra-comptables, permettant le passage du résultat comptable au résultat fiscal.

Les réintégrations et les déductions effectuées, font ressortir un résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et amortissements différés en période déficitaire.

Rappelons à cet égard que le report des déficits antérieurs est limité dans le temps par la prescription triennale, alors que le report des amortissements réputés différés en période déficitaire n'est soumis à aucune condition de durée.

#### 4.6– Divulgations à caractère non financier

D'autres informations à caractère non financier devraient être divulguées, lorsqu'il est jugé que leur publication améliore l'intelligibilité des états financiers. Parmi ces informations nous citons à titre indicatif et non limitatif :

- l'état sur les ressources humaines : cet état fournit des données qualitatives et quantitatives les plus pertinentes sur le capital humain de l'entreprise et les activités et actions qui sont de nature à le développer
- Un rapport sur les performances environnementales reflétant les avantages et les coûts de l'entreprise découlant des activités ayant trait à la conservation de l'environnement
- Un état sur la technologie portant sur les données relatives aux choix technologiques et à l'effort d'innovation déployé par l'entreprise.